

**COMMUNE de BONNENCONTRE**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 MARS 2025**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Patrick BUGGIO, Mme Laurence JACOTOT, MM. Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO et Raja MASSON.

Était excusé : M. Thibault MADELINE a donné pouvoir à M. Patrick BUGGIO.

**IMPLANTATION HAIES - REMBOURSEMENT des PROPRIÉTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation des travaux d'implantation des haies le long du chemin de Bonnencontre à Lechatelet par les services de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté en mars 2024.

Ces haies ont été plantées avec l'accord des propriétaires riverains qui se sont engagés chacun à rembourser à la commune leur quote-part du reste à charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement du reste à charge d'un montant 3 545.88 € pour un total de 715 mètres linéaires de haies plantées

**ASSOCIATIONS COMMUNALES – TARIFS des PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place la facturation des photocopies « noir & blanc » et « couleurs » aux associations communales suite à une demande de plus en plus croissante.

Il est précisé que l'association concernée devra fournir son papier et la facturation sera établie annuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer les photocopies « noir & blanc » et « couleurs » aux associations communales, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Tarif TTC d'une photocopie « noir & blanc » :

- A4 recto	:	0.04 €
- A4 recto-verso	:	0.08 €
- A3 recto	:	0.08 €
- A3 recto-verso	:	0.16 €

Tarif TTC d'une photocopie « couleur » :

- A4 recto	:	0.10 €
- A4 recto-verso	:	0.20 €
- A3 recto	:	0.20 €
- A3 recto-verso	:	0.40 €

**VOTE du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Conseil Municipal, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 qui fait apparaître un résultat excédentaire pour l'année en fonctionnement à 114 907.71 € et un résultat déficitaire pour l'année en investissement à 73 314.27 €.

## **AFFECTATION des RÉSULTATS 2024**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire, en section d'investissement, en affectant une partie du résultat de la section de fonctionnement, suivant le compte financier unique 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31-12-2024 (excédent) :	286 743.40
- Affectation complémentaire en réserve (art. 1068) :	133 469.93
- Résultat reporté en fonctionnement (art. 002) :	153 273.47
- Résultat reporté d'investissement (art. 001 - déficit) :	154 089.93

## **VOTE des TAXES 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taxes pour l'année 2025, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 35.34 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.61 %
- Taxe habitation (logements vacants et résidences secondaires) : 6.88 %.

## **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au budget primitif proposé pour l'année 2025, en équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 369 188.417 €, et en équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes à 390 949.93 €.

## **LOCATION SALLE des FÊTES – FIXATION de la CAUTION**

M. Éric BERGÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, fait part au Conseil Municipal des dégâts occasionnés sur le matériel lors des dernières locations de la salle à usage multiple.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 800.00 € la caution pour chaque location de la salle à usage multiple, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

## **Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire donne connaissance d'une notification de la Sté ORANGE concernant le report de la fermeture commerciale du réseau cuivre sur la commune, soit le 31 janvier 2026.

- M. Marie-Sébastien RETEL donne un compte-rendu du dernier conseil d'école du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bagnot-Bonnencontre- Broin.

- Le Vide-grenier de l'association « Foyer Rural » est fixé au Dimanche 18 mai.

La séance a été levée à 22 heures et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
Francois PERRIN

